

Date de convocation : 16/06/2026

Délibération N° 2026/07/065

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	21
Votants :	26
Quorum :	14

**OBJET : Sollicitation d'une aide financière
auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de
solidarité suites aux inondations 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de PANNAUD Eric, le Maire.

Présents : PANNAUD Eric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, DAVID Claudia, CANUS Daniel, LA ROSA Déborah, BONNIN Marylène, SIAUDEAU Michel, adjoints ; CLÉMENT Anne-Gaëlle, CARTON Jean-Pierre, conseillers délégués ; BOTON Monique, FAVEREAU Laurent, DUQUESNE Laurent, WATTEBLED Stéphane, MEGE Jennifer, ANTONICELLI Thomas, DIENON Grégory, GOINEAU Sophie, BARON Arnaud, GAUDIN Julie, LABROUSSE Marie, GONCALVES Charlotte, conseillers municipaux

Excusés ayant donné pouvoir : BERTOT Jacques pouvoir à PANNAUD Eric, FOURNALES Sandrine pouvoir à FOURRÉ Jean-Luc, MORAUD Laurent pouvoir à WATTEBLED Stéphane, PINTO DE MATOS Maud pouvoir à LABROUSSE Marie, GUERIN Florian pouvoir à GAUDIN Julie.

Excusée : JEAN Ludivine.

Secrétaire de séance : BARON Arnaud

Pour faire suite aux intempéries de janvier et février 2026, la commune de Chaniers souhaite demander le soutien de l'Etat dans le cadre de la dotation de solidarité suite à l'évènement climatique.

Vu l'arrêté du 24 février 2026 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle paru au journal officiel le 25 février 2026 pour les dommages causés par les inondations ayant eu lieu entre le 9 et le 24 février 2026,

Considérant que Chaniers a subi de nombreux dégâts en février 2026 suites aux fortes inondations,

Concernant que les dégâts constatés concernent essentiellement :

- Les infrastructures routières et les ouvrages d'art,
- Les biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurisation de la circulation
- Les parcs, jardins et espaces boisés appartenant au domaine public,

Ainsi la commune a transmis aux services de l'Etat une liste chiffrée des dégâts dont voici le détail :

Évaluation des dégâts			
Poste de dépenses	Montants Estimés	Description du poste de dépenses, dénomination, lieu (Merci de bien vouloir être le plus précis possible dans la désignation des lieux concernés)	Évènement climatique concerné
Infrastructures routières et ouvrages d'art (ponts, tunnels...)	460 688,00 €	cf annexe 1	Inondation
Biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurisation de la circulation (trottoirs, accotements, talus, murs de soutènement, barrières de sécurité, panneaux de signalisation, feux tricolore, éclairage public)	17 408,54 €	Pompes, bastinges, madriers, matériel nettoyage voirie, tractopelle/ chargeur...	Inondation
Digues			
Réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau (eau potable, eaux pluviales et eaux usées)	1 350,00 €	Hydrocurage à prévoir communal devis veolia + Dempuré	Inondation
Stations d'épuration et de relevage des eaux			
Pistes de défense des forêts contre l'incendie			
Parcs, jardins et espaces boisés appartenant au domaine public des collectivités territoriales ou de leurs groupements.	7 458,55 €	arbres à replanter suite à inondation, élagage suite à tempête au communal	
Travaux urgents de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau			
TOTAL	486 905,09 €		

Considérant la possibilité de solliciter une aide financière auprès de l'Etat, dans le cadre de la dotation de solidarité afin de participer à la prise en charge du cout des dégâts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation de solidarité afin de faire face aux couts des dégâts causés par les inondations,**
- **autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.**

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire
Eric PANNAUD

Le secrétaire de Séance
Arnaud BARON

Baron

